

n'est pas ici. Pourquoi l'honorable député me demande-t-il des renseignements au sujet d'un item qui n'est pas encore venu en discussion.

M. TAYLOR : Je ne demande pas au ministre de m'expliquer pourquoi il a acheté pour \$5,000 de limes, mais j'ai porté des accusations, l'autre soir, le très honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) m'a répondu et le débat s'est engagé.

Je désire maintenant discuter plus à fond la question qui a été soulevée dans cette circonstance. J'ai alors poursuivi mes observations et j'ai parlé de l'expédition du steamer "Arctic" :

Je voudrais qu'il fût créé un comité de trois députés, quand bien même il n'y figurerait qu'un seul député de la gauche, afin d'aller constater à bord même de ce steamer ce qui reste de l'approvisionnement, et si cela vaut \$32,000. Dans l'affirmative, il reste encore \$150,000 valant de provisions dont il faut rendre compte.

Ici, il s'agit du steamer "Arctic" auquel se rapporte le présent item. Puis, j'ai mentionné l'achat par l'Etat d'une chaudière à vapeur au prix de \$975 et j'ai déclaré qu'on m'avait offert le même article pour \$500. J'ai lu une lettre d'une autre maison de commerce qui a vendu une chaudière à vapeur au Gouvernement au prix de \$500, et j'ai ajouté :

Que le Gouvernement nomme une commission d'experts, avec mission de faire l'examen de la chaudière à vapeur en question et de la comparer avec les devis de Goldie et McCulloch, et ces experts, je l'affirme sans crainte, diront qu'il y a une similitude parfaite entre ces appareils.

Après que le représentant de Grenville et d'autres députés eurent adressé la parole, le premier ministre parla en ces termes :

L'honorable député de Leeds (M. Taylor), le député de Hastings (M. Northrup), le député de Grenville (M. Reid) et, dans une certaine mesure, le chef de l'opposition ont porté des accusations fort précises. Ils affirment que dans l'équipement du steamer "Arctic" il s'est commis de très graves infractions.

Puis, plus loin, il ajouta :

Le député de Leeds ajoute que, par là, on a voulu permettre à quelques amis de réaliser des gains illicites. Ces accusations sont trop graves pour les passer sous silence; qu'il me suffise de dire que je souscris, sans hésitation, à la proposition que vient de formuler le député de Leeds au sujet de la création d'un comité, et déclarant qu'il se fait fort de prouver tout ce qu'il a avancé.

J'avais porté plusieurs accusations au sujet de Strubbe, de l'achat de la chaudière à vapeur, de l'emploi d'intermédiaires tels que Merwin et Brooks pour la fourniture de marchandises valant environ \$800,000, et le premier ministre déclara :

Parlant au nom du Gouvernement, je reconnais que nous ne saurions laisser porter d'aussi graves accusations sans mettre les auteurs...

C'est-à-dire les quatre députés ci-dessus mentionnés, les représentants d'Hastings-est et de Grenville, le chef de l'opposition et moi-même.

...en lieu de les prouver. Demain même, si l'honorable député demande la création d'un comité d'enquête, il sera fait droit à sa demande.

Or, j'ai attendu la création de ce comité. Le premier ministre a proposé d'en nommer un pour s'occuper de l'expédition du steamer "Arctic." Je lui demande de racheter la promesse qu'il a faite d'ouvrir une enquête sur toutes les accusations que j'ai portées.

L'autre soir, j'ai rapporté que MM. Goldie et McCulloch m'avaient offert une chaudière à vapeur au prix de \$500. Je leur avais écrit pour leur demander le prix d'une chaudière ayant les mêmes dimensions que celle que mentionne le rapport de l'auditeur général. J'ai appris qu'ils n'avaient pas vendu une seule chaudière, mais deux. Si on ouvre le rapport à la page P-55, on voit qu'il y en a une au compte de Goldie et McCulloch.

Une chaudière tubulaire à retour de flamme, de Goldie et McCulloch, 55 par 14, complète, \$975.

Et, on lit à la page P-97 :

Chaudière tubulaire en acier, de Goldie et McCulloch, \$975.

Je n'avais remarqué qu'une seule de ces inscriptions, lorsque j'écrivis à un ami qui me répondit qu'ils avaient vendu deux chaudières. J'écrivis de nouveau pour savoir à quel prix. Voici la réponse :

Galt (Ont.), 28 mai 1906.

Monsieur Geo. Taylor,  
Ottawa (Ont.)

Cher monsieur Taylor,—Nous avons reçu votre lettre du 21 ainsi qu'une copie de votre discours et des comptes rendus publiés dans les "Débats" et ailleurs. En réponse, nous devons vous dire que ces chaudières furent vendues directement à Williams et Wilson au comptant. Williams et Wilson sont leurs agents, apparemment; cependant, dans cette circonstance, ils ont payé le prix des chaudières à Goldie et McCulloch, ce qui est plutôt inusité. Une chaudière fut achetée en mars, 1904, au prix de \$625; l'autre, en septembre 1904, au prix de \$600. Le prix varie apparemment selon le coût plus ou moins élevé des matériaux et de la main-d'œuvre à la date de l'achat.

MM. Goldie et McCulloch ont répondu à M. Miller et lui ont fourni tous les détails concernant la livraison, de sorte que vous pourrez obtenir de lui tout renseignement supplémentaire.

M. BENNETT : Quel prix le département a-t-il payé ?

M. TAYLOR : \$975 pour chacune ou \$1,950 pour les deux, tandis que Goldie et McCulloch les avaient vendues \$1,225, de sorte qu'il y a eu un bénéfice illicite de \$725. Je demande au ministre de Marine et au premier ministre d'ouvrir une enquête pour nous permettre de découvrir s'il n'y a pas